

Délibération du Conseil Municipal**D.2023-063****Commune de LAUZERTE****ACTE : 7.5.2**

L'an deux mille vingt-trois et le 29 juin à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES, DENIS, LARONDE, MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO,

Procurations : MME NEGRE A MME LARONDE
MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS
MME GAUCHET A MME MAZILLE
M. BAÏADA A M. BERTHAUX
M. ZULIAN AM. LE MOING

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOX, MME BOURCIER

Secrétaire : JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 23/06/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS N°1-2 – ANNEE 2023**

Monsieur le Maire propose sur l'avis de la commission des associations du 22 juin au conseil municipal d'attribuer une subvention communale de fonctionnement pour l'année **2023** :

Associations	Décision conseil
ASAPPL (sauvegarde & animat° patrimoine)	1 500 €

Hors la présence de Jean-Franck PIERASCO

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** : d'attribuer une subvention de 1 500 € au à l'ASPPL
- **AUTORISE** : le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder au paiement de la subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
François LE MOING